

HONORAIRES

RECHERCHE DE FINANCEMENT

Toute recherche de financement devra faire l'objet de la signature d'un mandat de recherche par le client, sur lequel devront figurer les honoraires de MEILLEUR EMPRUNT, qui seront inclus par la banque ou l'établissement financier prêteur dans le calcul du Taux Effectif Global.

> **CRÉDIT IMMOBILIER AUX PARTICULIERS : résidence principale, secondaire ou locative, rachat de crédit immobilier**

Les honoraires s'entendent sur le montant total des financements sollicités :
Prêt à long terme, prêt relais, CEL, PEL, Prêt à Taux Zéro...

Tranches	Honoraires au forfait
De 60 000 € à 100 000€	Forfait de 950€
De 100 001€ à 150 000€	Forfait de 1300€
De 150 001€ à 200 000€	Forfait de 1600€
De 200 001€ à 250 000€	Forfait de 1800€
De 250 001€ à 300 000€	Forfait de 1900€
Plus de 300 001€	Forfait entre 2000€ et 3000€
Pack dossier complexe	+500€

• **CREDITS IMMOBILIER AUX PROFESSIONNELS, ENTREPRISE ET SCI PATRIMONIALES OU PROFESSIONNELLES**

Tranches	Pourcentage du montant du prêt
De 0 € à 300 000 €	2,00 % (avec minimum de perception de 1000 €)
De 300 001 € à 750 000 €	1,50 %
De 750 001 € à 1 000 000 €	1,00 %
De 1 000 001 € et plus	Sur-mesure

Honoraires exonérés de TVA conformément aux dispositions de l'article 261 C 1° du Code général des Impôts. Conditions au 1er Mars 2020, susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Loi MURCEF : Article L 321-2 de la loi n°2001-1168 du 11 Décembre 2001 : "Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ».

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager »